

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ Ile-de-France

Entretien avec Hubert Flichy

#### « L'arbitrage est utile pour les cadres »

Propos recueillis par

Sophie Tardy-Joubert

### DOCTRINE

Page 6

#### ■ Avocats

Frédéric Forgues et Françoise Hecquet

#### Avocats : le secret professionnel est mort, vive le secret juridique !

### JURISPRUDENCE

Page 12

#### ■ Pénal

Marcie Morin et Paul-Ludovic Niel

#### Manquement au devoir de probité et délit de concussion (Cass. crim., 29 juin 2016)

### CULTURE

Page 16

#### ■ À l'affiche

François Ménager

Dom Juan

## ACTUALITÉ Ile-de-France



### « L'arbitrage est utile pour les cadres » 121b7

Entretien avec Hubert FLICHY, avocat au barreau de Paris, ancien membre du conseil de l'Ordre, spécialiste en droit social

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Avocat au barreau de Paris, ancien membre du conseil de l'Ordre, Hubert Flichy est spécialiste du droit social. Il est le fondateur et le président du Centre national d'arbitrage du travail (CNAT), le premier centre d'arbitrage français dédié uniquement au droit du travail. Il nous explique l'intérêt de ce centre, pensé comme une alternative aux conseils de prud'hommes.

#### Les Petites Affiches – Pourquoi avoir fondé ce Centre national d'arbitrage du travail ?

**Hubert Flichy** - L'idée de créer à Paris un centre d'arbitrage est venue d'une nécessité : celle d'avoir un système qui permette de régler rapidement les contentieux du travail. Aujourd'hui, les contentieux du travail durent souvent plusieurs années. Les juges de prud'hommes sont de très bonne volonté, mais leurs juridictions sont terriblement encombrées. Cela crée un problème de disponibilité : ils n'ont pas le temps d'approfondir les litiges ; ils y consacrent malheureusement peu de temps par rapport à ce que cela représente pour les entreprises et pour les salariés, ainsi que pour les avocats qui les défendent. Inévitablement, cela est source de frustration et d'incompréhension pour les justiciables. Tous les gens en procès vous diront leur soulagement quand justice est enfin rendue et que l'on peut pas-

ser à autre chose... C'est particulièrement vrai pour les salariés, qui doivent pouvoir évacuer le litige pour chercher un emploi sereinement et rebondir professionnellement. L'arbitrage fonctionne d'ailleurs dans de nombreux pays. Aux États-Unis, évidemment, mais également en Israël, pays qui a une justice similaire à la nôtre en matière prud'homale.

#### LPA – Votre projet est inédit en France...

**H. F.** - Oui, c'est en effet la première fois qu'un centre d'arbitrage voit le jour. Mais l'arbitrage se pratique déjà. C'est un dispositif prévu par le Code de procédure civile, il faut simplement que les deux parties puissent se mettre d'accord pour désigner des arbitres et constituer un tribunal arbitral. La loi prévoit que chaque partie choisisse son arbitre, et que ces deux parties choisissent ensuite leur président.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34